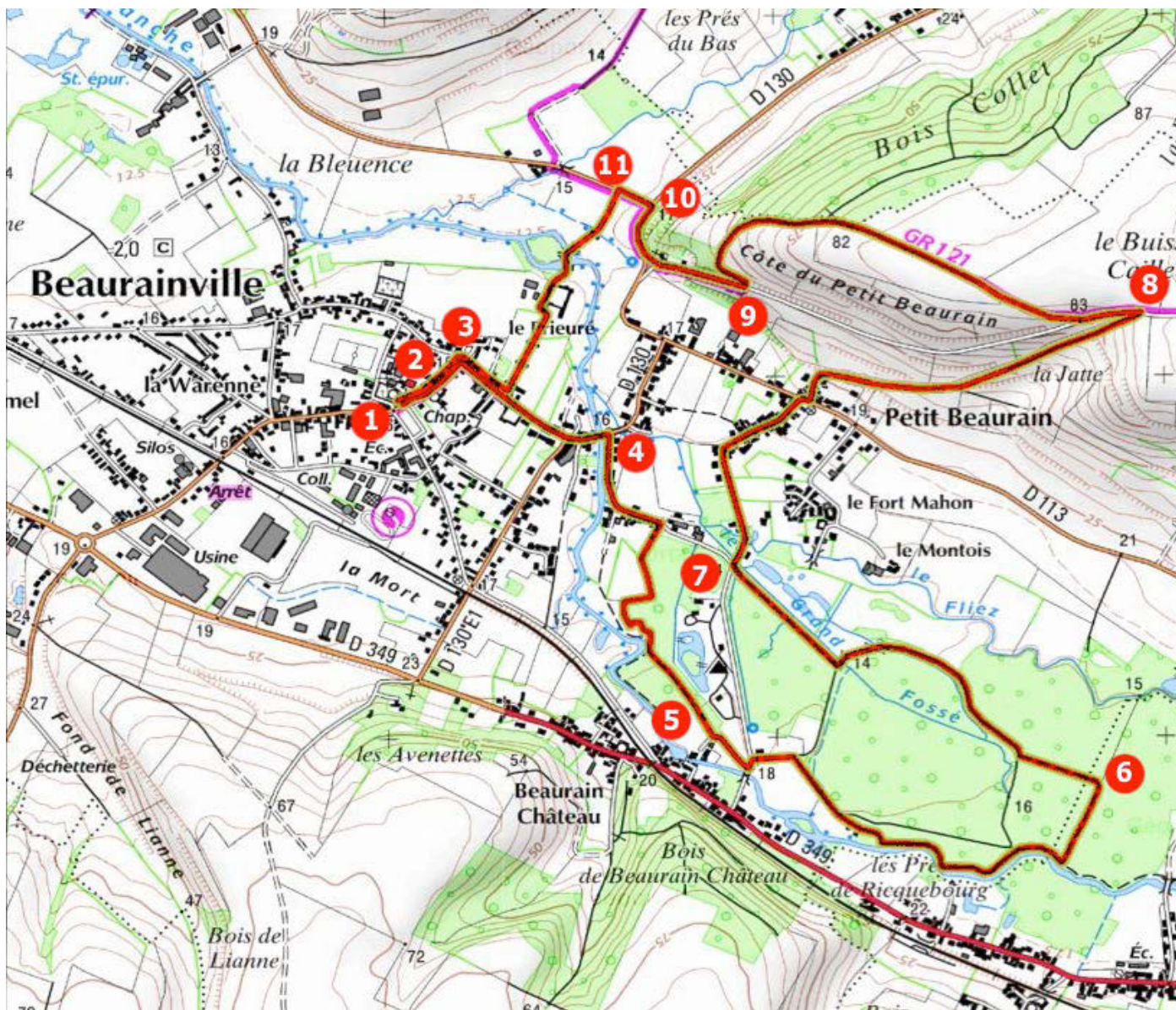


Sentier Le Belrem – 9km – 2h15 - Beaurainville



1. Le départ se fait place de la Mairie. En tournant le dos à la mairie, prendre à gauche la rue de la Canche . Après 185m, poursuivre vers la droite.
2. Au « mètre 370 », vous passez le long de « **La Petite Ferme** ».
3. Plus loin, vous passez au-dessus de la Canche sur un pont, et tournez tout de suite à droite, dans la rue « du marais de la Place ». Vous longez les **rives de la Canche**.
4. « mètre 964 » : tournez à droite. Vous entrez dans le « marais ». Prenez ensuite tout de suite à gauche. Poursuivez le sentier, et rejoignez les bords de la Canche (**vue sur les vestiges de la forteresse «des Lianes** »).
5. Continuez et arriver à la **base de canoë kayak** . Franchissez le site, et traversez la rue des étangs, pour entrer à nouveau dans le marais. Vous atteignez rapidement un croisement en « Y », poursuivez à droite. Le sentier se poursuit, bordant parfois la Canche.
6. « mètre 3250 » : tournez à gauche, vers une allée rectiligne traversant une peupleraie. Tournez à droite et longez « le grand fossé », chemin parallèle aux étangs communaux, jusqu'à la sortie du marais.
7. Vous retrouvez la « rue des étangs », et tournez à droite. Poursuivez jusqu'au croisement avec la « rue du Petit Beaurain ». Ici, tournez à droite, et tout de suite à gauche dans la « rue de la Campagne ». Cette première montée vous amène sur les hauteurs de Beaurainville.
8. Vous rejoignez le « chemin neuf », où passe également le GR121. Tournez à gauche et continuez sur 160m, puis prenez à droite « le chemin rural du Bois Collet ».
9. Vous arrivez à la « rue du Mont Blanc ». Tournez à droite et entamez la descente. En bas, tournez à droite vers Loison sur Créquoise, sur la D113. **Pour votre sécurité, il est conseillé de traverser la route de suite.**
10. Poursuivez la D113 vers la gauche. [Après 90m, prenez à gauche « le chemin du prieuré » (**voyez le « moulin de la Bleuance » sur votre droite**). Vous traversez donc le domaine de la ferme du Prieuré, qui est sur 320m l'unique partie privée de ce sentier. Ici encore plus qu'ailleurs, il sera important de respecter les lieux.
11. Vous rejoignez ensuite la Rue de la Canche, et tournez à droite pour un retour sur la place de la Mairie.